

## **ETABLISSEMENTS DETENANT DES ANIMAUX D'ESPECES NON DOMESTIQUES (AUTRES QUE GIBIERS)**

- étape 1

L'entretien régulier des animaux d'espèces non domestiques\* est assuré par une ou plusieurs personnes titulaire d'un Certificat de Capacité.

- étape 2

Les établissements détenant des animaux d'espèces non domestiques sont soumis à autorisation d'Ouverture au titre

- de la Protection de la Nature et des Installations Classées pour les établissements de présentation au public.

- de la Protection de la Nature pour les établissements non ouverts au public et les établissements de vente.

\* La liste des espèces animales domestiques est présentée en annexe 1 (page 15)

### **Le Certificat de Capacité**

Le Certificat de Capacité est un acte individuel de L'administration. il est personnel et incessible. Ce n'est pas un diplôme mais une autorisation administrative d'exercer une responsabilité au sein d'un établissement.

Le Certificat de Capacité est délivré pour :

- un type d'activité (présentation au public, élevage, vente).

- certaines espèces ou groupes d'espèces animales non domestiques.

Le titulaire doit en demander l'extension à l'autres espèces que celles mentionnés par la décision ou le transfert à d'autres types d'établissements, dès lors qu'il envisage une modification des conditions d'exercice de ses fonctions.

Le Certificat de Capacité peut être accordé sans limitation de durée, ou pour une période probatoire dans la mesure où le candidat a besoin de parfaire ses connaissances.

S'il s'avère que le titulaire du Certificat de Capacité se montre incompetent à entretenir des animaux pour lesquels il est certifié et notamment en cas de fautes graves et/ou répétés, ou si le titulaire a fait l'objet d'une condamnation pour infraction à la loi relative à la protection de la nature ou à la protection animale, il pourra être procédé à l'abrogation partielle ou totale du Certificat de Capacité

L'intéressé doit, par ailleurs, respecter l'ensemble des obligations légales, réglementaires et administratives tant nationales qu'internationales applicables à la faune sauvage (ex : la réglementation relative aux espèces autochtones protégées, la convention de Washington... ).

#### **Demande de Certificat de Capacité**

Les demandeurs doivent justifier d'une durée minimale d'expérience professionnelle fixée, en fonction des diplômes dont ils sont titulaires, par l'Arrêté Ministériel du 30 juin 1999 figurant en annexe 2 (page 19).

Le dossier de demande est composé d'une série de pièces et de documents. il comprend 2 parties introduites par une, lettre de demande

- informations concernant la personne du demandeur ;

- Informations concernant le projet ou l'établissement impliqué.

Trois exemplaires du dossier, reliés, doivent être déposés par le demandeur ou adressé en envoi recommandé au Préfet du département dans lequel l'établissement est ou sera situé. Dans le cas d'un établissement itinérant, il s'agit du département dans lequel se trouve le siège social. Pour le département du Var, les dossiers sont directement déposés ou adressés en envoi recommandé au Directeur des Services Vétérinaires Direction Départementale de l'agriculture et de la Forêt BP 122 Place Noël Blache 83071 TOULON Cedex.

Pour les dossiers relatifs à l'activité d'élevage ou de vente, le Préfet décide de l'attribution ou du refus du Certificat de Capacité après l'avis de la Commission Départementale des Sites, réunie en Préfecture. Il en est de même pour l'activité de présentation au public d'animaux appartenant aux espèces suivantes

## Mammifères

- Bovidés Bison d'Amérique (Bison bison) Bison d'Europe !Bison, bonasus!

Toutes les espèces de gibier dont la chasse est autorisée.

## Oiseaux

- Struthionidés : Autruche (Struthio camelus)
- Rhéidés : Nandou (Rhea americana)
- Casuaridés : Emeu ; (Dromaius novahollandiae)
- Phasianidés : toutes les espèces.
- Dendrocygnidés : toutes les espèces.
- anatidés : toutes les espèces.
- Psittacidés : les espèces, qui ne figure pas à l'annexe A du Règlement du 9 décembre 1996 relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvage par le contrôle de leur commerce.
- Columbidae : toutes les espèces.
- Gruidés : toutes les espèces. .
- Phoenicoptéridés :  
Flamant rose (Phoenicopterus ruber)  
Flamant du Chili (Phoenicopterus chilensis)

Toutes les espèces de gibier dont la chasse est autorisée n'appartenant pas aux groupes d'espèces précitées.

Pour les dossiers relatifs à l'activité de présentation au public d'animaux n'appartenant pas aux espèces précédentes, le Préfet décide de l'attribution ou du refus du Certificat de Capacité après l'avis de la Commission Nationale Consultative pour la Faune Sauvage Captive réunie au ministère de l'Environnement à Paris.

### Constitution du dossier

Chaque pièce doit apparaître sur une ou plusieurs feuilles séparées avec mention en haut du numéro et du titre de la rubrique correspondante indiquée ci-après et être classée dans l'ordre.

## Liste des pièces constitutives

**Pièce n°1** : Lettre de demande (qui peut être précédée d'un sommaire), rédigée (sur une feuille séparée) selon le modèle proposé ci-dessous

Je soussignée) (nom et prénom) présente une demande de Certificat de Capacité pour ,l'élevage, la présentation au public, la vente) d'animaux vivants d'espèces non domestiques.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations que j'apporte dans ce dossier.

Fait à... Le ...

Signature

### I- INFORMATIONS CONCERNANTS LA PERSONNE DU DEMANDEUR

**Pièce n°2 : Fiche d'information** (rédigée sur une feuille séparée) contenant dans l'ordre :

- Nom :
- Prénoms :
- Date de naissance et Age :
- Profession actuelle :
- Adresse du domicile :
- Numéro de téléphone du domicile :

**Pièce n°3 : Fiche d'état civil** (datée et signée)

**Pièce n°4 : Bulletin Numéro 3 du casier judiciaire** (demande à effectuée à l'adresse suivante: Casier Judiciaire National 44079 :ANTES Cedex 01).

**Pièce n°5 : Curriculum vitae sur feuillets séparés incluant les informations suivantes :**

Date :

Etat civil et adresse :

Nom  
Prénom  
Date de naissance  
Lieu de naissance  
Adresse du domicile  
Numéro de téléphone

Etudes (dans l'ordre chronologique que depuis le début)

Période (mois et année), pour chaque période: niveau, établissement (nom et adresse), diplôme ou certificat éventuellement obtenu.

Veiller à donner l'intitulé exact de ce diplôme ou de ce certificat, tel qu'il apparaît sur le document.  
La copie certifiée conforme de ce diplôme ou certificat sera Jointe au dossier pour en constituer la 6ème pièce.

Inscrire la mention "P.J. n° X" après la désignation de chaque diplôme ou certificat lorsque sa copie est effectivement jointe au dossier.

Emplois - carrière - expérience professionnelle (dans l'ordre chronologique depuis le début jusqu'au jour de la rédaction de ce CV)

Période (jour, mois et année), pour chaque période :  
responsabilité ou fonction,  
organisme employeur (nom et adresse suffisamment précise pour permettre éventuellement de contacter ces employeurs).

Veiller à donner les intitulés exacts de ces activités et employeurs tels que mentionnés sur les copies des documents que vous joindrez pour constituer la 6ème pièce de ce dossier (P.j.).

Stages et formation. complémentaires

En développant ceux qui concernent les animaux. Pour chaque élément :

Période (jour, mois et année) durée.  
Nature ou objectif.  
Etablissement (nom et adresse),  
Domaine ou Service impliqué ou fréquenté.

Veiller à donner les intitulés exacts de ces activités tels que mentionnés sur les copies des documents que vous joindrez pour constituer la 6ème pièce de ce dossier (P.j.).

Publications, brevets, réalisations diverses (effectuées par vous même,seul, ou en collaborations).

Ecrites (ouvrage, article dans une revue, document photocopie etc...),  
Orales (conférence, exposé, cours.)  
Médiatisée (interviews, participation à des émissions radiophoniques, télévisées etc...)

Veillez à donner l'intitulé exact de ces publications tel que mentionné sur la copie du document que vous joindrez en pièce justificative, pour constituer la 6ème pièce de ce dossier.

Participations à des activités, des associations ou des organismes ayant pour objet la protection ou la connaissance des animaux ; part prise dans ces activités.

Veiller à donner l'intitulé exact de ces activités tel que mentionné sur la copie du document que vous joindrez en pièce justificative, pour constituer la 6ème pièce de ce dossier (P.j.).

Autres Informations (connaissance des langues, permis de conduire, voyages ...)

**Pièce n°6 : Pièces Justificatives des informations du curriculum vitae:**

Copies certifiées conformes des diplômes, des certificats, des attestations, des publications etc... mentionnés dans le curriculum et portant le numéro correspondant.

**Pièce n°7 - Note présentant les modalités d'acquisition des compétences en matière d'animaux et de leur enrichissement**

**- Etudes, stages. Pour chaque élément, préciser :**

la date, la durée, le thème, le nom et l'adresse de l'établissement le nom du ou des maîtres de stage, l'expérience acquise.

**- Visites et contacts (parc animalier, centre d'élevage, personnalité pédagogique, scientifique, médiatique etc...).**

la date, le nom et l'adresse de l'établissement ou de l'interlocuteur, l'expérience acquise.

- bibliographies, lectures d'ouvrages

citer les ouvrages et revues pertinentes que vous possédez, consultez ou avez consulté.

- etc...

**Pièce n°8 : Note précisant votre fonction dans l'établissement**

cas de salariés ou stagiaires d'un établissement existant : le contrat de l'employeur précisant le temps de présence et les responsabilités confiées au demandeur.

cas d'un projet pour lequel vous serez le seul responsable prévu de l'entretien des animaux un engagement précisant cette activité (voir exemples ci-dessous)

cas d'un projet pour lequel vous ne serez pas le seul responsable des animaux (prévu) : engagement précisant votre fonction et le volume horaire que vous consacrerez effectivement à l'élevage et à l'entretien des animaux dans l'établissement (voir exemples ci-dessous).

Exemples :

a) pour un établissement de présentation au public

"Je serai (suis) le seul responsable de l'entretien des animaux de mon projet (établissement). Je serai (suis) aidé. par un employé, de mon épouse. je me chargerai (charge) seul avec l'aide d'un employé de mon fils de leur présentation au public.

"je serai (suis) avec M. X directeur, avec mon frère, déjà titulaire du Certificat de Capacité, co-responsable de l'entretien des animaux de l'établissement.

b) Pour un établissement de d'élevage, de vente ou transit à caractère "commercial" ou "professionnel" ou de soins à des animaux de la faune locale

"Je souhaite être employé de préférence à temps plein, dans un élevage commerce d'animaux de compagnie et à plus long terme. éventuellement. me mettre à mon compte.

"Je travaillerai à mi temps dans l'établissement pendant la première année, puis à temps complet si le besoin s'en faisait sentir. Je serai chargé surtout de l'entretien de l'élevage et de la vente des reptiles.

"Je serai (suis) employé à temps plein, avec un collègue comme responsable des animaux de l'établissement"

"Je serai (suis) gérant de mon établissement et serai (suis) aidé de mon employé, de mon épouse pour l'élevage, l'entretien et la vente des animaux.

"Je serai (suis) le seul responsable de l'élevage, de l'entretien de la vente des soins donnés des animaux de mon projet (établissement).

"Je serai (suis) responsable avec mon épouse, de l'élevage. de l'entretien de la vente des animaux de mon projet (établissement).

c) Pour un établissement d'élevage à caractère "familial" ou "amateur"

"Je serai (suis) le(a) seul(e) responsable de mon établissement et le(a) seul(e) à entretenir les animaux que je détiendrai (détiens ). Mon épouse, mon (mes) fils, ma (mes) filles âgé(es) de ... m'aidant parfois dans cette tâche avec les animaux les plus faciles."

**II - INFORMATIONS CONCERNANT LE PROJET (OU L'ETABLISSEMENT) DU DEMANDEUR**

**INSTRUCTIONS GENERALES :**

Les informations seront plus détaillées dans le cas d'un établissement de:

- présentation. au public
- vente
- soins pour animaux de la faune sauvage
- détention d'un nombre important d'espèces
- détention d'espèces "sensibles" car protégées, rares ou dangereuses, que dans le cas d'un élevage "d'amateur" ou d'agrément d'espèces relativement communes.

Si votre demande intéresse plusieurs projets, établissements ou types d'activités (exemple: commerce traditionnel de détail et grossiste, présentation fixe et activité ambulante), chacun des projets ou type d'activité sera l'objet de la constitution d'une partie II particulière.

*D'une manière générale, les espèces seront présentées regroupées dans l'ordre taxonomique*

exemple

nom vernaculaire	nom scientifique	famille	nbre mâle	nbre femm	nbre indé	nbre total	Observations, Statuts
ESPECE DETENUES ACTUELEMENT							
ESPECES SOUHAITEES							

**Espèces domestiques (voir annexe 1) détenues ou souhaitées**

## B) les informations sur la biologie des espèces

Origine géographique, Biotope, Danger éventuel pour l'Homme, Danger éventuel pour la Faune locale, Cohabitation des différentes espèces, Age de maturité sexuelle, Saison de reproduction. Taille des portées ou des nichées, Durée de la gestation, de l'incubation, de la vie larvaire, Poids des jeunes à la naissance, Nombre de jeunes escomptés par femelle et par an.

## Pièce n°11 - Plans des installations existantes (et/ou) prévues (présentés de préférence en format A4)

Note : pour un établissement exerçant une activité itinérante, même si elle est restreinte, l'intégralité de ces informations sera donnée pour la ou les parties "sédentaires" de l'établissement. Pour sa ou ses parties mobiles, produire les plans détaillés des installations en situation de déplacement et en situation d'exposition.

- Plan de situation de l'établissement (échelle 1/20.000e à 1/100.000e), permettant de localiser l'établissement ou le projet par rapport au réseau routier et à une grande ville ;
- Plan cadastral (1/2.500e) ou **portion** de plan de la ville précisant la localisation de l'établissement, l'élevage, l'animalerie ou du centre commercial, et ses abords ;
- Plan parcellaire ou plan de masse à l'échelle du cadastre (1/500e par exemple);
- Plan détaillé de l'installation de présentation au public, d'élevage ou de vente (au 1100e ou 1,200e) portant précisément, munis d'un numéro ou d'un repère d'identification

l'emplacement :

- des cages,
- des terrariums, aquaterrariums, aquariums, en indiquant leur volume,
- des espèces sus-mentionnés.
- des parcours pour le public ;

les locaux ou les emplacements

- d'accueil des visiteurs,
- de secours d'urgence au public.
- destinés à la reproduction,
- destinés au stockage des œufs, à l'incubation, à l'éclosion.
- destinés à l'élevage des Jeunes pendant leurs premiers jours.
- de soins vétérinaires,
- de mise en quarantaine.
- de préparation et de stockage des aliments.
- de culture de plantes pouvant servir de nourriture à vos animaux ou au décors des installations,
- d'élevage d'animaux pouvant servir de nourriture à vos pensionnaires.
- d'entreposage de l'outillage et des accessoires.
- d'entreposage des engins de transport,
- destinés au matériel technique (de chauffage, de filtration, de ventilation etc...),
- destinés aux installations et matériel itinérant.
- destinés à l'administration (bureaux)

## Pièce n°12 : Description détaillée des installations, accessoires et matériel

Notes :

- Pour les établissements de présentation au public, ces installations doivent être conformes aux prescriptions de l'arrêté Interministériel du 21 août 1978 modifié.

- Pour les établissements itinérants, décrire à la fois les installations "sédentaires" et les installations mobiles.
- Le nom de chaque installation ou équipement sera précédé du numéro ou du repère correspondant porté sur le

plan

- Clôtures extérieures et intérieures : nature, maille du grillage, écartement des barreaux, écartement et nature des poteaux de soutien, hauteur au dessus du sol, profondeur d'enfoncement ou fixation dans le sol.
- Enclos en indiquant leur nature, leur résistance prévue et leurs dimensions.
- Logements, abris pour les animaux, arbres, rochers, abreuvoirs etc... de plein air.
- Cages en mentionnant leur nature et leurs dimensions.
- Terrariums en mentionnant leur natte et leurs dimensions.
- Aquaterrariums en mentionnant leur nature et leurs dimensions.
- Aquariums en mentionnant leur natte et leurs dimensions.
- Arbres, rochers, abreuvoirs, abris, mis à la disposition des animaux dans les cages, aquariums, terrariums etc...
- Accessoires.
- Oxygénateurs, pompes, compresseurs, filtres pour l'eau, l'air, Brumisateurs, humidificateurs, sondes thermiques etc... préciser, leurs caractéristiques et performances.
- Systèmes de ventilation et de chauffage etc... préciser leurs caractéristiques et performances.
- Equipements des locaux techniques (incubateurs, couveuses etc...)
- *Locaux*, Serres, Cages, terrariums, aquariums etc... pour les plantes ou les animaux destinés à servir de nourriture aux pensionnaires.
- *Locaux ou Emplacements* destinés à la rééducation ou à la préparation à la réinsertion dans la nature.
- *Locaux ou Emplacements* destinés à la quarantaine et aux soins vétérinaires (préciser la nature des matériaux des parois, du plafond, et des produits disponibles)
- *Locaux ou Emplacements* destinés à la réception des déchets et des cadavres (préciser la nature des matériaux des parois, du plafond, et des produits disponibles)
- *Locaux ou Emplacements* installés en poste de secours aux visiteurs (obligatoire pour les établissements de présentation au public).

**Pièce n°13 : Photographies schémas, notices d'utilisation et plans complémentaires** sur les équipements, sur l'agencement général des installations (Numéroter et inscrire votre nom au dos des clichés s'ils ne sont pas reliés ou attachés avec les autres pièces du dossier).

Particulièrement pour les établissements présentant des animaux au public

- \* circuit de visite.
- \* fiches d'information.
- \* panneaux pédagogiques,

**Pièce n°14 - (Vente et Elevage surtout) Dossier décrivant le flux d'animaux qui transitent dans l'établissement**

- Volume ou nombre d'individus, groupe par groupe ou espèce par espèce ou variété par variété entrant et sortant de l'établissement.
- Répartition saisonnière des flux,
- Origine et source des animaux
  - + type d'approvisionnement
    - \* achat (éventuellement nom et adresse de fournisseurs prévus),
    - \* élevage (éventuellement nom et adresse de fournisseurs prévus).
    - \* capture (exemple: *dans leur milieu naturel, mon jardin. la baie de Somme*)

- + critères de choix de ces origines et de ces sources,
- + contrôle effectué sur ces éléments.
- + modalités de transport des animaux reçus.

- Modalités de réception et d'acclimatation
  - + contrôles effectués à la réception des animaux,
  - + organisation du stockage des animaux reçus,
  - + modalités précises sur l'acclimatation des animaux reçus,

- Modalités d'élevage

Mammifères

- \* Reproducteurs
- \* Oeufs
- \* Mise bas
- \* Allaitement
- \* Elevage des jeunes
- \* Animaux prêts à la commercialisation ou à l'abattage
- \* Renouvellement des reproducteurs

Oiseaux

- \* Reproducteurs
- \* Oeufs collecte des œufs, stockage des œufs, Incubation (naturelle, artificielle), paramètres ;
- \* Elevage des jeunes
- \* Animaux prêts à la commercialisation ou à rabattage
- \* Renouvellement des reproducteurs

Reptiles

Poissons

Invertébrés

- Destination des animaux,
  - + précautions prises sur le choix des destinataires (compétences, installations).
  - + information, formation des destinataires ou de la clientèle sur les animaux détenus :
    - Statut de conservation de l'espèce,
    - Réglementation,
    - Besoins biologiques,
    - Besoins sanitaires,
    - Besoins comportementaux,
  - +modalités de transport des animaux expédiés,

-Modalités d'entretien des animaux et des installations déconcentrées éventuelles,

**Pièce n°15 : Document relatif au régime alimentaire** dont bénéficient les animaux

- Aspects qualitatifs (nature des produits de base utilisés),
- Aspects quantitatifs ,quantité donnée ou pourcentage incorporé aux mélanges),
- Particularités du régime chez les reproducteurs,
- Modalités de préparation des aliments,
- Stockage de produits de base ou des aliments préparés,
- Fréquence de la distribution des repas,
- etc...

A établir par espèce ou par Groupe d'espèces et éventuellement par groupe d'âge.

**Pièce n°16 : (uniquement pour l'élevage). Tableau récapitulatif** de (ensemble des résultats éventuels obtenus, sur les trois derniers exercices au minimum en :

- Reproduction,
- Fertilité,
- Prolificité (production),
- Croissance etc... en indiquant les méthodes de contrôle de ces résultats.

**Pièce n°17 : Pièce permettant d'apprécier la politique menée en matière de santé des animaux (politique sanitaire)** qui précise :

- Votre attitude à l'égard des animaux nouvellement introduits,
- Votre politique permanente de prévention des maladies et accidents.
- Les systèmes de purification de l'air, de l'eau,
- Les contrôles effectués sur l'environnement de vos animaux.

Exemples de contrôles :

\* pour les espèces aériennes et les incubateurs à œufs : contrôle de l'humidité, de la température de l'air, de la ventilation etc...

\* pour les espèces aquatiques : contrôle du pH de la dureté totale (tous les sels minéraux), de la dureté temporaire ou dureté carbonatée (Bicarbonates de Calcium responsables du pouvoir tampon du milieu), de la salinité (eau de mer), de l'ammoniac, des nitrites, des nitrates, de la température de l'eau etc...

- Les causes principales de variation de ces paramètres notamment dans le cas de votre projet,
- Les moyens prévus pour ajuster ces paramètres en cas de déviation,
- Les moyens prévus pour assurer le contrôle de ces paramètres pendant les jours fériés et les périodes de fermeture de l'établissement
- les mesures d'hygiène prises : nettoyage, désinfection, évacuation des déchets, (méthode, fréquence, produits utilisés etc ...)
- Les traitements de routine ou éventuellement administrés aux animaux,
- Votre attitude face à un animal malade.
- Modèle de fiche d'infirmerie,
- Les moyens et techniques de désinfection utilisés,
- La mortalité effective OU prévue.
- Nom du Vétérinaire attaché à l'établissement, etc...

**Pièce n°18 : Description de la politique générale menée** et des conditions de fonctionnement de l'établissement.

- Politique générale. Exemples :

Conception de votre activité de présentation au public, d'éleveur, de transit ou de vente,  
Possibilité d'hébergement ou d'adoption d'animaux abandonnés, ou de soins aux animaux sauvages,

- Activités connexes. Exemples Présentation au public, Elevage, Vente, Soins aux animaux de la faune sauvage, Transit d'animaux d'espèces domestiques, de plantes etc...

- Description des caractéristiques de fonctionnement de l'établissement tels :

organigramme,  
structures,  
horaires,  
règlement intérieur (article 1er de (Arrêté Ministériel du 21 août 1978) avec ses sites d'affichage,  
etc...

\* Pour les établissements de présentation au public, ces caractéristiques doivent être conformes à l'arrêté Ministériel susvisé.

\* Pour les établissements itinérants : ajouter le nom des villes, des régions ou des pays de stationnement prévus ou visités.

\* Pour les établissements assurant des prestations à (extérieur de leurs locaux propres : adresse des emplacements déconcentrés.

- Dispositifs de sécurité prévus en cas d'évasion d'animal dangereux, susceptible d'effrayer ou de se développer dans l'environnement tel : arthropode, crocodile, serpent, rongeur, certains mammifères carnivores, etc.. ).

A titre indicatif : exemples de mesures

- + "fermeture des issues double porte d'entrée, volets ou rideaux étanches à déclenchement automatique lors de rupture d'une paroi de cage (capteur sur vitres) ;
- + évacuation du public;
- + localisation de (animal) ;
- + localisation et accessibilité des matériels de capture ;
- + tentative de capture : par filets, épuisettes, crochets emmanchés, gants, bottes, lassos, froid (aérosols, pulvérisation), et aussi par présentation de leurre, de proie, de congénère attractif captif voire finalement par piège, fusil de capture avec seringue, fusil de chasse
- + information aux "Services publics de sécurité".

- Plan de secours et ses sites d'affichage (présentation au public)

- Mesures prévues en cas de non respect du règlement intérieur ou du plan de secours,

- Mesures prévues en cas de morsure, de coup de bec, de coup de pied, de griffure, ou de blessure occasionnée par un animal à une personne.

A titre indicatif exemples de mesures

- + sérums spécifiques disponibles,
- + trousse ou armoire à pharmacie visible et accessible,
- + liste et numéro de téléphone de médecins et de centres de soins appropriés exposé bien en vue,
- + appel des services d'urgence ou d'un médecin.

**Pièce n°19 : (uniquement pour la présentation au public) Description de l'information donnée au public** en mentionnant (éventuellement sous forme d'un dossier photographique)

- Le fil conducteur de la collection,
- Les supports pédagogiques: panneaux, affichettes, cassettes vidéo, jeux informatiques,
- Les programmes proposés aux écoliers, aux lycéens et aux étudiants,
- Les documents exposés dans les emplacements ou les salles de présentation,
- Le contenu des: Documents qui seront diffusés dans la salle ou l'emplacement vidéo,
- L'ébauche ou les exemple des types de panneaux pédagogiques apposés devant les enclos, les cages ou les aquariums,
- Les informations orales ("informations zoologiques" ou autres) éventuellement délivrées,
- Le circuit de visite
- Les dispositions relatives à la sécurité du public,
- Les plans de secours en cas de problème (évasion d'un animal, incendie etc...),
- etc...

Lors de participation des animaux à un spectacle

- Nature du spectacle,
- Durée du spectacle,
- Fréquence du spectacle,
- Méthode de dressage,
- Fréquence des répétitions,
- Mesures à prendre pour la sécurité du public.

**Pièce n°20 : Si vous avez déjà reçu des animaux, une copie des pièces de contrôle :**

- notamment celles exigées par la réglementation :

**(présentation au public, enseignement, expérimentation, élevage, location, transit, d'animaux avec ou sans C.I.T.E.S.)**

1 : Livre journal des mouvements d'animaux détenus en captivité (CEREA N° 0 7-0363), (copie des pages réservées pour au moins 3 espèces),

2 : Inventaire permanent des entrées et des sorties d'animaux d'espèces non domestiques détenus en captivité (CERFA N° 07-0362),

3 : Livre de soins vétérinaires.

**(vente d'animaux avec C.I.T.E.S.)**

1 : Livre d'enregistrement chronologique (CERFA N° 07-0470) pour les animaux inscrits à l'annexe B de la Convention de Washington.

2 : Recueil des factures d'achat pour tous les spécimens et recueil des factures de vente pour les spécimens avec C.I.T.E.S.

Ces documents sont disponibles, directement ou par l'intermédiaire de votre libraire, auprès de

Editions BERGER-LEVRAULT - 16, Allée des Frênes - B.P. 50 - 54840 VELAIN-EN-HAYE (tél. 03 83 23 28 28 ; télécopie: 03 83 23 24 92 et 03 83 91 68 10)

- Pour les espèces inscrites aux annexes de la Convention de Washington : copie des certificats dits de la "CITES" ou de la "Convention de Washington" ou copie des factures correspondant à ces mêmes espèces mentionnant le ou les numéros des Certificats CITES. Eventuellement, copie de tout autre document justifiant de l'origine licite de ces spécimens.

**Pièce n°21 - (pour les établissements existant déjà). comptes annuels des trois derniers exercices** (bilans, comptes de résultats et annexes) présentés selon le plan comptable (ne concerne pas les élevages amateurs).

**Pièce n°22 - (pour les établissements à créer) Comptes prévisionnels à cinq ans** avec plan de financement (ne concerne pas les élevages amateurs).

### **L'Autorisation d'Ouverture**

Les établissements détenant des animaux d'espèces non domestiques sont soumis à Autorisation d'Ouverture au titre :

- de la Protection de la Nature et des installations Classées pour les établissements de présentation au public,
- de la Protection de la Nature pour les établissements non ouverts au public et les établissements de vente.

L'Arrêté Ministériel du 21 novembre 1997 définit 2 catégories d'établissements

- Etablissement de première catégorie: ce sont les établissements hébergeant des animaux d'espèces non domestiques qui présentent des dangers ou inconvénients graves pour les espèces sauvages, les milieux naturels ainsi que pour la sécurité des personnes. Ce sont

- les établissements de présentation au public ;
- les établissements d'élevage, de location, de vente ou de transit lorsqu'ils détiennent des animaux dont la capture est interdite ou appartenant à des espèces inscrites à "annexe du Règlement Communautaire Européen du 09 décembre 1996 ou lorsqu'ils détiennent des animaux d'espèces dangereuses dont la liste figure en annexe 3 (page 23).

- Etablissement de deuxième catégorie : ce sont tous les autres établissements dont ceux habilités à héberger, soigner et entretenir les animaux de la faune sauvage momentanément incapables de pourvoir à leur survie dans le milieu naturel.

## **Demande d'autorisation d'Ouverture**

Les dossier de demande d'Autorisation d'Ouverture doivent être déposés par le demandeur ou adressé en envoi recommandé au Préfet du département dans lequel l'établissement est situé.

Dans le cas d'un établissement mobile, il s'agit du département dans lequel le demandeur à son domicile.

**Pour le département du Var**, les dossiers sont directement déposés ou adressés en envoi recommandé à

Monsieur le Préfet du VAR  
Bureau de l'Environnement et des Affaires Maritimes  
Préfecture du VAR  
BP 1209  
83070 TOULON CEDEX

en sept exemplaires pour les établissements de première catégorie, en deux exemplaires pour les établissements de deuxième catégorie.

Pour les dossiers relatifs aux établissements de première catégorie, le préfet accorde ou non l'Autorisation d'ouverture après l'avis des diverses administrations concernées, de la commune et de la Commission Départementale des Sites.

Pour les dossiers relatifs aux établissements de deuxième catégorie, le préfet accorde ou non l'autorisation d'ouverture sans consultations obligatoires. L'Autorisation d'Ouverture est tacite s'il n'y a pas de réponse de l'administration 2 mois après la réception de la demande.

## **Constitution du dossier**

Le dossier doit comprendre

- une note mentionnant s'il s'agit d'une personne physique, ses nom, prénoms et domicile et s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination ou sa raison sociale, sa forme juridique, l'adresse de son siège social ainsi que la qualité du signataire de la demande;
- une note précisant la nature des activités que le demandeur se propose d'exercer ;
- la liste des équipements fixes ou mobiles et le plan des installations ;
- la liste des espèces et le nombre d'animaux de chaque espèce dont la détention est demandée, ainsi que le plan de leur répartition dans l'établissement ;
- une notice indiquant les conditions de fonctionnement prévues;
- le certificat de capacité du ou des responsable de l'entretien des animaux dans l'établissement.

## **ANNEXE 1**

### **LISTE DES ESPECES ANIMALES DOMESTIQUES**

#### **\*Mammifères**

##### **BOVIDES**

Boeuf (*Bos Taurus*) (les races domestiques du)

Yack (*Bos grunniens*)

Zébu (*Bos indicus*)

Buffle (*Bubalus bubalis*)

Chèvre (*Copra hircus*) (les races domestiques de la)

Mouton (*Ovis aries*) (les races domestiques du)

##### **CAMELIDES**

Dromadaire (*Camelus dromedarius*)

Chameau (*Camelus bactrianus*) (les races domestiques du)

Lama (*Lama glana*)

Alpaga (*Lama pacos*)

##### **CERVIDES**

Renne d'Europe (*Rangifer tarandus*)

##### **EOUIDES**

Cheval (*Equus caballus*)

Ane (*Equus asinus*)

##### **SUIDES:**

Porc (*Sus dornesticus*)

## CANIDES

Chien (*Canis familiaris*)

## FELIDES

Chat (*Felis catus*)

## LEPORIDES

Lapin (*Oryctolagus cuniculus*) (les races domestiques du)

## CRICETIDES

Hamster doré (*Mesocricetus auratus*) (les races domestiques du)

Gerbille (*Meriones unguiculatus*) (les races domestiques de la)

## MURIDES

Souris (*Mus musculus*) (les races domestiques de la)

Rat (*Rattus norvegicus*) (les races domestiques du)

## CAVIIDES

Cochon d'Inde (*Cavia porcellus*)

## CHINCHILLIDES

Chinchilla (*Chinchilla laniger x chinchilla brevicaudata*) (les races domestiques du)

## MUSTELIDES

furet race domestique du Putois (*Mustela putorius*)

## \*Oiseaux

### ANSERIFORMES

#### ANATIDES

Cygne dit « polonais » (*Cygnus immutabilis*), variété de couleur du Cygne tubercule ou Cygne muet (*Cygnus olor*)

Cygne noir (*Cygnus atratus*) (la variété argentée du)

Oie cygnoïde (*Anser cygnoides*) (les variétés domestiques de) notamment :

'Oie de Chine

'Oie de Guinée

Oie cendrée (*Anser anser*) (les races et variétés domestiques de l')

Oie d'Égypte (*Alopochen aegyptiaca*) (les variétés blanches et blonde de l')

Canard colvert (*Anas platyrhynchos*) (les races et variétés domestiques du)

Canard de Laysan ou Sarcelle de Laysan (*Anas platyrhynchos laysanensis*) (les variétés bleue et noire du)

Canard des Bahamas ou Pilet des Bahamas (*Anas bahamensis*) (la variété argentée du)

Canard carolin (*Anas sponsa*) (les variétés blonde et blanche du)

Canard mandarin (*Anas platyrhynchos domestica*) (la variété blanche du)

Canard musqué (*Cairina moschata*) (les races et variétés domestiques dites « Canards de Barbaries » du)

### GALLIFORMES

#### PHASIANIDES

Caille du Japon (*Coturnix coturnix japonica*) (les variétés domestiques de la)

Caille peinte de Chine (*Excalfactoria chinensis*) (les variétés domestiques de la)

Coq bankiva (*Gallus gallus*) (les races de variétés domestiques du)

Coq de Sonnerat (*Gallus sonnerati*) (la variété lavande du)

Paon ordinaire ou Paon bleu (*Pavo cristatus*) (les variétés domestiques du) notamment :

'Paon blanc

'Paon panaché ou pie

Paon nigripenne (= mutation « nigripennis »)

Paon spicifère (*Pavo muticus*) (la variété blanche du)

Paon de Spalding, hybride entre le Paon nigripenne et le Paon spicifère

Faisan or-, 'maire (*Phasianus colchicus*) (les variétés domestiques du) notamment

'Faisan obscur (= mutation « tenebricus »)

'Faisan blanc

'Faisan pie ou panaché

'Faisan de Bohême

'Ses variétés ois cendré, fauve, isabelle, diluée, ect...

Faisan doré charbonnier ~1=mutation « ooscurus »)

Faisan doré jaune (=mutation « aureus »)~

Faisan saumoné ou isabelle (= forme « infuscarus »)

Faisan doré cannelle

#### NUMIDIDES

Pintade à casque d'Afrique occidentale (*Numida meleagris galeata*) (les races et variétés domestiques de la)

#### NIELEACRIDIDES

Dindon mexicain (*Numida meleagris gailoavo*) (les races et variétés domestiques du)

## COLUMBIFORMES

### COLUMBIDES

Pigeon biset (*Columba livia*) Viles races et variétés domestiques du  
Tourterelle domestique ou Tourterelle rieuse (*Streptopelia « risoria »*), variétés domestiques de la )  
Tourterelle rose et grise (*Streptopelia roseogrisea*)  
Colombe diamant (*Geopelia cuneata*) (les variétés domestiques de la)

## PSITTACIFORMES

### PSITTACIDES

Perruche ondulée (*Ptilinopus undulatus*) ; les variétés domestiques de la)  
Perruche calopsitte (*Nymphicus hollandicus*) (les variétés domestiques de la)  
Perruche omnicolore (*Platycercus bimaculatus*) (les variétés domestiques de la)  
Perruche de Pennant (*Platycercus elegans*) (les variétés domestiques de la)  
Perruche de Stanley (*Platycercus icterotis*) (les variétés domestiques de la)  
Perruche pailiceps (*Platycercus adscitus*) (les variétés domestiques de la)  
Perruche à croupion rouge (*Psephotus haematonotus*) (les variétés domestiques de la)  
Perruche à bandeau rouge ou kakariki à front rouge (*Cyanoramphus novae-elandiae*) (les variétés domestiques de la)  
Perruche à tête d'or ou kakariki à front jaune (*Cyanoramphus auriceps*) (les variétés domestiques de la)  
Perruche de Bourke (*Neophema bourkii*) (les variétés domestiques de la)  
Perruche élégante (*Neophema elegans*) (les variétés domestiques de la)  
Perruche d'Edwards ou Perruche turc uoisine (*Neophema pulchella*) (les variétés domestiques de la)  
Perruche splendide (*Neophema splendide*) (les variétés domestiques de la)  
Inséparable à face rose (*Agapornis roseicollis*) (les variétés domestiques de l')  
Inséparable de Fischer (*Agapornis fischeri*) (les variétés domestiques de l')  
Inséparable masquée ou à tête noire (*Agapornis personata*) (les variétés domestiques de l')  
Inséparable de Liliane (*Agapornis lilianae*) (les variétés domestiques de l')  
Inséparable nigricornis (*Agapornis nigricornis*) (les variétés domestiques de l')  
Perruche à collier d'Afrique (*Psittacula krameri*) (les variétés domestiques de la)  
Perruche à collier d'Inde (*Psittacula krameri manillensis*) (les variétés domestiques de la)  
Perruche tête de prune (*Psittacula cyanocephala*) (les variétés domestiques de la)  
Perruche grande alexandre (*Psittacula euphratica*) (les variétés domestiques de la)  
Perruche moustache (*Psittacula alexandri*) (les variétés domestiques de la)  
Perruche-souris (*Miopsitta monachus*) (les variétés domestiques de la)  
Perruche raée ou Perruche Catherine (*Bolborhynchus lineola lineola*) (les variétés domestiques de la)  
Perruche à calotte bleue ou Perruche princesse de Galles (*Polytelis alexandrae*) (les variétés domestiques de la)  
Perruche mélanure (*Polytelis anthopeplus*) (les variétés domestiques de la)  
Perruche Bernard (*Barnardius barnardi*) (les variétés domestiques de la)  
Perruche Port-Lincoln (*Barnardius zonarius*) (les variétés domestiques de la)  
Perruche à collierjaune ou Perruche vingt-huit (*Barnardius zonarius semitorquatus*) (les variétés domestiques de la)  
Perruche à croupion bleu ou Perruche royale australienne (*Alisterus scapularis*) (les variétés domestiques de la)  
Perruche céleste (*Ficus coelestis*) (les variétés domestiques de la)

## PASSERIFORMES

### FRINGILLIDES

Serin des Canaries (*Serinus canaria*) (les variétés domestiques, dites Canaris)

### ESTRILDIDES

Moineau du Japon (*Lonchura domestica*) du Domino (*Lonchura striata*) (les variétés domestiques, constituant le)  
Diamant mandarin d'Australie (*Poephila taeniopygia guttata castanotis*) (les variétés domestiques du)  
Diamant de Gould (*Chloebia gouldiae*) (les variétés domestiques du)  
Diamant modeste (*Zonotrichia modesta*) (les variétés domestiques du)  
Diamant à gouttelettes (*Emblema scapularis*) (les variétés domestiques du)  
Diamant à queue rousse (*Neochima ruficauda*) (les variétés domestiques du)  
Diamant à longue queue (*Poephila acuticauda*) (les variétés domestiques du)  
Diamant à bavette (*Poephila cirera*) (les variétés domestiques du)  
Diamant de kittlitz ou Diamant tricolore (*Ervthrura trichroa*) (les variétés domestiques du)  
Diamant psittaculaire ou Pape de Nouméa (*Ennhrura psittacea*) (les variétés domestiques du)  
Bec de plomb (*Lonchura maiabarica*) (les variétés domestiques du)  
Bec d'argent (*Zonchura malaoharica cantans*) (les variétés domestiques du)  
Padda ou Calfat (*Paddy oryzivora*) (les variétés domestiques du)  
Cou-coupé (*Amadina fasciata*) (les variétés domestiques du)

### PLOCEIDES

Moineau domestique (*Passer domesticus*) (les variétés domestiques du)  
Moineau friquet (*Passer montanus*) (les variétés domestiques du)

### STURNIDES

Etourneau sansonnet ou Etourneau vulgaire (*Sturnus vulgaris*) (les variétés domestiques de)

\***Poissons:** Carpe Koï (*Cyprinus carpio*), Poissons rouges et japotmais (*Carassius auratus*)

\***Insectes:** Ver à soie (*Bombyx mori*), Abeilles (*Apis spp.*), Drosophiles (*Drosophila spp.*)